RÉSUMÉ

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans (le comité) a mené une étude sur les pêches fondées sur les droits autochtones, tout particulièrement les droits confirmés dans l'arrêt Marshall de 1999. Le comité a appris que ces pêches ne sont toujours pas mises en œuvre entièrement par le gouvernement du Canada, et que cette mise en œuvre incomplète a été la source de tensions croissantes et même de violence.

Selon les témoignages reçus, le comité a appris que les pêches fondées sur les droits sont souvent mal comprises. Les membres du comité remercient toutes les personnes qui ont fait part de leurs expériences et de leur expertise, et qui ont ainsi aidé à mieux faire comprendre la nature de ces pêches, leur mise en œuvre jusqu'à présent et les façons dont cette mise en œuvre pourrait être améliorée. Le comité a entendu des dirigeants et des représentants des Premières Nations, des représentants des pêcheurs commerciaux, des chercheurs et des représentants du gouvernement. Nous les savons gré du temps et des connaissances qu'ils nous ont offerts.

Le rapport aborde plusieurs thèmes et présente **dix recommandations** sur divers sujets. Il explique d'abord les origines des pêches fondées sur les droits, confirmées dans l'arrêt Marshall, en les mettant en contexte. Les pêches fondées sur les droits concernent 35 Premières Nations des Mi'kmaq, des Wolastoqiyik et des Peskotomuhkati du Nouveau Brunswick, de l'Île du Prince Édouard, de la Nouvelle Écosse et de la Gaspésie, au Québec. Le rapport décrit ensuite les réactions du gouvernement du Canada à la suite de l'arrêt Marshall, y compris la réponse fédérale basée sur les politiques, et met en lumière les ententes à court terme plus récentes qui ont été conclues avec certaines Premières Nations.

«

Le comité juge nécessaire d'adopter une nouvelle approche, une approche fondée sur une véritable collaboration et un cadre décisionnel partagé.

Le rapport explique que, même si le gouvernement du Canada reconnaît le besoin d'accorder la priorité aux pêches fondées sur les droits plutôt qu'aux pêches fondées sur les privilèges, telle n'est pas la pratique suivie par Pêches et Océans Canada. Le comité a conclu que, dans l'ensemble, le gouvernement du Canada ne met pas en œuvre les pêches fondées sur les droits. Il propose un plan en trois étapes pour faciliter leur mise en œuvre complète **(recommandation 1)**.

Des témoins ont parlé au comité du racisme systémique observé dans les ministères, les politiques et la réglementation du gouvernement fédéral. En outre, des témoins ont affirmé que les pêcheurs des Premières Nations craignent pour leur sécurité lorsqu'ils exercent leurs droits de pêcher, ce que le comité juge inacceptable. Dans l'objectif de faire reculer le racisme systémique et de répondre aux craintes liées à la sécurité, le comité fait des recommandations sur la lutte contre le racisme systémique **(recommandation 4)**, l'intégration des lois, des principes et du savoir autochtones aux processus de décision **(recommandation 5)** ainsi que la promotion de l'éducation et d'un dialogue soutenus **(recommandations 8 et 9)**.

Enfin, le comité a constaté que Pêches et Océans Canada ne fait pas un travail efficace comme ministère responsable des négociations concernant la mise en œuvre des pêches fondées sur les droits. Pour cette raison, le comité recommande que Relations Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada dirige les négociations sur les pêches, et que Pêches et Océans Canada assume un rôle consultatif **(recommandation 7)**.

Le comité juge nécessaire d'adopter une nouvelle approche, une approche fondée sur une véritable collaboration et un cadre décisionnel partagé. Les pêches à des fins de subsistance convenable sont des pêches fondées sur les droits et offrent aux détenteurs de droits la capacité de pêcher et de vendre leurs prises afin d'en tirer une subsistance convenable, ainsi que de prendre part dans la cogestion et la cogouvernance de ces pêcheries. Les détenteurs de droits ne devraient pas avoir à attendre encore plus longtemps la mise en œuvre complète de leurs droits.

SÉNAT | SENATE CANADA

LISEZ LE RAPPORT

Paix sur l'eau : Faire progresser la mise en œuvre complète des pêches fondées sur les droits des Mi'kmaq, des Wolastoqiyik et des Peskotomuhkati

sencanada.ca/paixsurleau

#POFO